

L'équipage certifie avoir effectué les réparations suivantes :

Immatriculation du véhicule :

13 RÉPARATIONS OBLIGATOIRES (CONTRÔLE GARAGISTE)

- 4 pneus en très bon état (moins de 3 ans) et une roue de secours en bon état (*équilibrage et parallélisme contrôlés*)
- 4 freins neufs avant arrière et liquide de frein purgé (*étriers, maître-cylindre, plaquettes*)
- Éclairage contrôlé (matériel de sécurité obligatoire)
- Courroie distribution de moins de 5 ans ou 80000 kilomètres (remplacer le silentbloc moteur lors de l'intervention) et pompe à eau de moins de 5 ans
- Courroie d'alternateur de moins de 5 ans
- Joint de culasse et thermostat neuf
- Contrôle et réglage du jeu aux soupapes (en même temps que le joint de culasse)
- Huile de moteur vidangée et filtre à huile, à air et à essence neufs
- Huile de boîte de vitesse vidangée
- Batterie neuve ou de moins de 1 an (changement des cosses)
- 4 bougies d'allumage neuves (voiture essence) ou 4 bougies de préchauffage neuves (voiture diesel)
- Interrupteur manuel permettant de mettre le ventilateur en marche forcée
- Alternateur neuf ou moins de 2 ans Panne récurrente !

12 RÉPARATIONS RECOMMANDÉES (SANS CONTRÔLE)

- Embrayage en très bon état
- Étanchéité du circuit de carburant contrôlée : du réservoir au moteur (pompe d'injection voiture diesel)
- Charges du démarreur en bon état
- Jeux de rotules et de roulements trains avant et arrière en bon état
- Transmissions droite et gauche en bon état (cardans)
- Circuit de refroidissement en bon état (radiateur, durites...) et durites neuves si besoin
- Nettoyage carburateur (voiture essence)
- Poire amorçage ou membrane sur filtre en bon état (voiture diesel)
- Étanchéité de la pompe d'injection contrôlée (voiture diesel)
- Circuit d'allumage en bon état (bobine, tête d'allumeur, bougies...) Panne récurrente !
- Amortisseurs en bon état
- Réglage de la pompe à vide (voiture diesel)

L'équipage doit avoir conduit au minimum **1500** kilomètres avec la Peugeot 205 avant de prendre le départ.

L'équipage atteste sur l'honneur avoir effectué les réparations obligatoires demandées par l'organisation pour prendre le départ et s'engage à assumer les conséquences inhérentes à un défaut de préparation mécanique de son véhicule.

Date et signatures de l'équipage :

Date et signature du professionnel ayant réalisé ou contrôlé les réparations :